
Adresse de la société populaire de Jean-Jacques Rousseau, qui félicite la Convention sur son décret qui rend aux nègres la liberté et applaudit aux mesures prises pour déjouer et faire punir les traîtres, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Jean-Jacques Rousseau, qui félicite la Convention sur son décret qui rend aux nègres la liberté et applaudit aux mesures prises pour déjouer et faire punir les traîtres, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 245-247;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29189_t1_0245_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Séance du 18 Germinal An II

(Lundi 7 Avril 1794)

Présidence d'AMAR

La séance a été ouverte à dix heures et demie.

1

La commune de Paris écrit à la Convention que le nombre des personnes détenues dans les maisons d'arrêt, de justice et de détention du département, à l'époque du 17 germinal, est de 7007 (1).

2

La société montagnarde de Jean-Jacques Rousseau, régénérée, félicite la Convention sur son décret qui rend aux nègres la liberté dont ils n'auroient jamais dû être privés : elle applaudit aux mesures énergiques qu'elle a prises pour déjouer et faire punir les traîtres qui osoient encore conspirer contre la patrie, et l'invite à rester à son poste (2).

[*St-Esprit, 17 germ. II, au Président de la Conv.*] (3).

« Citoyen,

Je te remets ci-inclus une lettre de la Société montagnarde de J. J. Rousseau, ci-devant Saint-Esprit, près Bayonne. Je te prie en son nom et si tu l'en crois digne d'en faire donner lecture à la Convention nationale. Elle ne désire pour prix des dons fréquents qu'elle a faits à la Patrie que leur publicité afin d'avoir des imitateurs, et que la République triomphe enfin de ses ennemis. S. et F. »

Samuel PATTE.

[*La Sté popul. de J.J. Rousseau à la Conv.; Conv.*]

« Législateur,

Que vous ayez encore sauvé la République ce n'est pas ce qui doit surprendre les admirateurs de cette sainte Montagne qui en a jeté les fondements. Ce qui doit paroître vraiment inconcevable, c'est l'audace de ces hommes perfides qui, aveuglés par une perversité dont on

n'auroit pas cru la nature humaine capable, ont pu imaginer un seul instant qu'il étoit au pouvoir des scélérats de renverser votre ouvrage. Les lâches avoient certainement ourdi leur trame avec une astuce aussi atroce que perfide mais, nous le répétons, si les ennemis de l'humanité, si les anthropophages que l'enfer a vomi parmi nous pouvoient suivre d'autre impulsion que celle de la rage qui les dévore, n'eussent-ils pas reconnu que c'étoit tenter d'escalader le ciel que de vouloir renverser la Montagne. Grâce soient donc rendues à leur perfide aveuglement; il vous donne l'occasion de purger la terre de ces monstres qui, moins atroces, seroient devenus bien plus dangereux. Il en existe encore, n'en doutons point, mais leur masque va tomber. Les Républicains seront désormais bons physionomistes. L'un de vous a signalé ces traîtres; le peuple ne s'y méprendra pas davantage, il les traînera aux pieds des tribunaux que vous avez si sagement établis pour consolider votre ouvrage.

Législateurs, recevez, nous vous en conjurons, l'hommage pur et sincère du républicanisme d'une Société populaire qui ne cessera jamais de seconder vos infatigables travaux en propageant vos principes, en faisant aimer les vertus qui ont servi de base à votre immortelle législation et en fabriquant du salpêtre. »

M. FONSECA neveu (*secrét.*), ANDRADE (*présid.*), GOMET aîné (*secrét.*).

P.S. Dans le doute où nous sommes si l'adresse ci-jointe vous est parvenue, nous en joignons ici une copie, nous y joignons aussi deux exemplaires de la relation de la fête que nous avons célébrée lorsque nous avons procédé à la plantation de l'arbre précieux de la Liberté.

[*La Sté popul. de J.J. Rousseau à la Conv.; 27 pluv. II.*]

« Législateurs,

Des hommes secouaient encore les chaînes de l'esclavage sur la terre de la liberté et vous l'aurez souffert ! Non, Législateurs; que Sparte ait eu des ilôtes, que les aristocrates romains aient laissé subsister l'esclavage parmi eux, ces exemples pouvaient servir de prétexte à des prétendus Législateurs, qui avaient pactisé avec le tyran, mais les vrais régénérateurs de l'espèce humaine, les hommes de cette sainte Montagne

(1) P.V., XXXV, 41. B^{tn}, 18 germ.

(2) P.V., XXXV, 41.

(3) C 300, pl. 1055, p. 32, 33, 34.

qui a foudroyé la tyrannie ne pouvoient pas laisser subsister cette tache indélébile, cet outrage à l'humanité. Grâce vous en soient rendues, braves Montagnards, défenseurs du genre humain; vous venez de mettre le sceau aux merveilles que vous avez opérées en brisant les chaînes des nègres, en réintégrant 400 mille individus dans les droits imprescriptibles de la nature, en faisant disparaître à jamais l'ombre même de l'esclavage, et en protégeant la liberté jusques dans ces contrées lointaines et brûlées par l'ardeur du soleil où les Européens n'avoient jusqu'à présent pénétré que pour y laisser des traces de cruauté et de désolation. Continuez à consolider les hautes destinées de la République que vous avez créée et surtout n'abandonnez votre poste qu'après que vous aurez conduit au port le vaisseau que vos mains habiles ont arraché aux tempêtes les plus orageuses. Tels sont les vœux des Républicains sans-culottes composant la Société populaire de J.J. Rousseau, ci-devant S^t Esprit, près Bayonne.

P.c.c. : BERNAL (présid.).

[*Détail de la fête du 30 pluv. II.*]

Deux coups de canon furent tirés à 7 heures du matin de la citadelle; le premier fut le signal de la fête, et le second annonça aux citoyens qu'ils devoient se réunir. A 10 heures, un piquet de 150 volontaires forma une haie devant la porte de la Société populaire; cent hommes de cavalerie entourèrent au même instant la place de la Liberté, où l'allégresse avoit déjà conduit la presque totalité des habitants de la commune de J.J. Rousseau.

Les membres du club étoient réunis dans le lieu de leurs séances; les autorités constituées de cette commune et de celle de Bayonne s'y étoient également rendues. Vers onze heures, une députation alla chercher le représentant du peuple Pinet aîné; à l'entrée de ce Montagnard sur la place de la Liberté, la citadelle le salua par une salve; les tambours battirent au champ, et une musique bruyante joua l'air *Ça ira*.

Le représentant du peuple, accompagné de Muller, général en chef, du citoyen Larroche, chef de l'état-major, et du président du district d'Ustaritz, entra dans la salle de la Société au bruit des applaudissements et des acclamations de: Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne. Le cortège commença alors à se former dans l'ordre suivant:

Les tambours et la musique précédoient l'arbre de la liberté qui devoit être planté à la citadelle, et que 16 citoyens en bonnet rouge et 16 citoyennes vêtues en blanc (ayant chacune une écharpe aux trois couleurs) portoient avec des guirlandes dont il étoit entrelacé. Le citoyen Vandermont, garde-magasin de la citadelle, portoit un tableau représentant la Montagne, au bas de laquelle étoient des crapauds sortant d'un marais, écrasés par des pierres détachées de la Montagne. Les 85 départements étoient représentés par les membres de la Société, portant chacun à la main une branche de laurier, à laquelle étoit attaché un pavillon national avec l'inscription du département représenté; celui de Paris avoit été déferé au représentant du peuple; celui des Basses-Pyrénées au maire de Bayonne, et celui des Landes au

président de la Société. Une jeune citoyenne, représentant la République, étoit placée dans un char couvert de lauriers et entrelacé de fleurs. Elle tenoit d'une main le drapeau tricolore, de l'autre, le bonnet de la liberté, où étoient suspendues les tables des droits de l'homme et du citoyen; des sceptres et des couronnes étoient sous ses pieds. Une autre jeune citoyenne représentoit la victoire. Huit enfants vêtus en blanc, cheveux épars, ceints de l'écharpe aux trois couleurs, portant chacun une palme, formoient l'escorte de la République.

C'est dans cet ordre qu'on se rendit au pied de l'autel de la Patrie; l'air *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, y fut entonné; des hymnes patriotiques analogues à la fête y furent également chantées par un nombre prodigieux de citoyens et de citoyennes. La République chanta un couplet adressé au représentant du peuple en lui présentant un rameau au bout duquel étoit une couronne civique. Ce rameau fut reçu avec cette tendresse paternelle qui caractérise le législateur vraiment Montagnard. Ce digne représentant s'avança sur le char, donna l'accolade à la République en la pressant contre son sein. Un enfant nouveau-né fut présenté par sa mère sur l'autel de la patrie. La scène fut si touchante, que le représentant du peuple en répandit des larmes de joie et de satisfaction.

L'arbre de la liberté, ceux de la fraternité, de la raison, de la vertu et de l'égalité qui doivent l'entourer, furent levés sur le champ aux cris de mille fois répétés de: Vive l'Égalité, la Liberté, la Fraternité, la Vertu, la Raison, et au son d'une musique bruyante jouant l'air *Ça ira*. Une salve de la citadelle salua ces arbres précieux au moment où leurs racines entroient dans la terre.

Cette pénétration achevée, le cortège dirigea sa route, dans le même ordre, vers la citadelle, en chantant l'hymne de la liberté; à son entrée dans le fort, il s'y fit une 3^e salve. Arrivé sur la place où devoit être planté l'arbre de la liberté, l'air *Où peut-on être mieux* fut de nouveau chanté, et l'hymne *Mourir pour la patrie* y fut entonnée. L'arbre de la liberté fut planté. Le bataillon des Landes, commandé par un brave républicain, et qui formoit une haie autour de la place, exprima, ainsi que tous les citoyens, par les signes les plus manifestes, l'allégresse patriotique dont tous les cœurs étoient pénétrés. Sept coups de canon partirent au même instant; la République chanta un nouveau couplet. Le représentant monta sur le char et prononça un discours où brilloit cette éloquence de l'âme, cet amour brûlant de la patrie, cette haine vigoureuse que les vrais Montagnards ont voués aux ennemis de la chose publique et qui porta l'effroi dans l'âme des détenus à la citadelle, en même temps qu'il répandit la joie la plus pure et les douceurs de l'espérance dans celle des patriotes. Ce digne législateur descendit du char couvert des bénédictions d'un peuple immense. Il se rendit, avec le cortège sur le rempart; le pavillon national y fut arboré et salué par 3 coups de canon.

Le cortège se retira toujours dans le même ordre; il revint sur l'autel de la patrie. Tous les citoyens, transportés de la joie la plus vive, de cette satisfaction qu'on éprouve lorsqu'on vient de remplir un devoir sacré, chantèrent

Amour sacré de la patrie, avec cette effusion de cœur qui caractérisoit celui dont les leurs étoient pénétrés. Une scène attendrissante termina la fête. Les citoyens confondirent leur joie dans des embrassements réciproques et chacun rentra chez soi pour y prendre un repas frugal.

Le représentant du peuple, les généraux, les autorités constituées de Bayonne, invités par la municipalité et le Comité de surveillance de J.J. Rousseau, furent dîner au fort Marat. Ce banquet civique dura jusqu'à 5 heures. Alors tous les citoyens de l'un et de l'autre sexe se rendirent de nouveau dans la salle du club. Divers discours y furent prononcés, mais celui qu'y prononça le représentant du peuple excita les plus vifs applaudissements. Les citoyens en furent tellement électrisés, qu'on demanda de toutes parts la parole pour faire s'ouvrir la souscription d'une collecte qui avoit déjà été commencée en faveur des parents des défenseurs de la patrie qui ont péri dans la glorieuse journée du 17 pluviôse. N'écoutant plus que la voix de l'humanité et celle de la patrie, les offrandes se succédèrent rapidement, et la collecte s'éleva à 19 000 liv., indépendamment de 1 500 liv., qui furent destinées à une femme infortunée dont 2 fils venoient de périr sur les frontières, et qui venoit encore de perdre son mari (volontaire dans le bataillon des Landes) de la douleur de n'avoir pu survivre à ses enfants. Au sortir du club le représentant fut invité à se délasser, et goûta pendant quelques heures le plaisir de voir danser des républicains qui se livroient à la joie que la fête avoit répandue dans l'âme de tous les citoyens, et toutes les maisons furent illuminées pendant la nuit (1).

3

Les sans-culottes composant la société populaire de Louhans; la société populaire de Langeais, département d'Indre-et-Loire; les administrateurs du directoire du district de Melle et l'agent national du district de Vihiers, séant provisoirement à Angers; le comité révolutionnaire et de surveillance de la section de Mutius Scévola; les sans-culottes composant la société populaire de Brillac; le comité de surveillance et révolutionnaire de Ruffec, département de la Charente; la société populaire de Quimperlé; le conseil-général de la commune de Loches, département d'Indre-et-Loire; la société populaire de Montoire, district de Vendôme; l'administration du département de la Charente-Inférieure; le conseil-général de la commune de Châtillon-sur-Chalarnonne, et le comité de surveillance de la même commune; la société populaire de Ribérac; les administrateurs du directoire et l'agent national près le district de Bois-Commun; la société populaire d'Annecy, département du Mont-Blanc; celle de Grenoble et celle d'Avize, département de la Marne; tous expriment les sentimens de leur inviolable attachement à la représentation nationale. Ils applaudissent aux mesures qu'elle

(1) De l'Imp. Fauvet Jeune, 26, rue de la République, à Bayonne.

a eu le courage de prendre pour écraser les traîtres et les conspirateurs de tout genre, qui vouloient perdre la liberté et remettre le peuple dans les fers: ils l'invitent à rester ferme à son poste jusqu'à ce qu'elle ait consolidé la Révolution, en détruisant ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[*La Sté popul. à la Conv., Louhans, 1^{er} germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

A la lecture de l'affreux complot formé contre notre sainte et précieuse liberté par des monstres d'autant plus coupables que le peuple leur avoit accordé sa confiance et les avait réchauffés dans son sein; nous nous sommes levés par un mouvement spontanée et avons juré de rester debout, de surveiller et dénoncer les fédéralistes, les factieux et conspirateurs, et de nous sacrifier, s'il le faut pour vous défendre. Nous apprendrons avec une vive satisfaction que les traîtres et scélérats auront porté leurs têtes sur l'échaffaud.

Grâce au génie de la France, vous avez, braves Montagnards, échappé au fer meurtrier des assassins; vous avez par vos soins et vos travaux infatigables, et votre amour bien connu pour le peuple, sauvé encore une fois la République. Nous vous invitons derechef à rester à votre poste jusqu'à l'entière destruction de nos ennemis. Vive la République! Vive la Montagne! »

PETITJEAN, GIRARD (*secrét.*), LAVYE, LACHIZE aîné (*présid.*), GULLERMIN.

b

[*La Sté popul. à la Conv.; Langeais, 10 germ. II*] (3).

« Ils ont donc encore une fois renouvelé leurs efforts! ces traîtres qui en veulent à notre indépendance, à notre Liberté. Nos frères des Jacobins, toujours en sentinelles! rien ne leur échappe. Ils les ont devinés ces traîtres, les ont suivis et ont reconnu et dénoncé leur perfidie, leur audace! Et vous, pères et représentants du peuple; Montagne inébranlable; vous avez fait saisir les principaux factieux assez tôt pour faire échouer leur projet infernal, avant qu'il eût produit aucun des horribles effets qu'ils se promettaient.

Surveillants de notre sûreté, vous avez rendu le 23 ventôse le salutaire décret qui doit vous garantir, même pour l'avenir, de pareils attentats. Grâces vous soient rendues! Périissent tous les traîtres, tous les factieux. Que la République française soit maîtresse du monde; ses principes, ses bases, lui assurent ce glorieux avantage pour l'humanité. Restez à votre poste vous qui

(1) P.V., XXXV, 41. J. Sablier, n° 1244.

(2) C 300, pl. 1055, p. 45. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t); Débats, n° 571, p. 394.

(3) C 300, pl. 1055, p. 29. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t) et 26 germ (suppl^t); Débats, n° 571, p. 394.